



Comité Olympique et  
Sportif Luxembourgeois



## Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 19 novembre 2018

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Paul Marcy, Ralf Lentz, Caroline Weber

Excusé : Lynn Spielmann, Alex Goergen, Alwin de Prins

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews

### 1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 29 octobre 2018

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 29 octobre 2018 est approuvé.

### 2. Organisation événements multisports

Pour le FOJE à Sarajevo/Sarajevo Est (Bosnie-Herzégovine), 4 athlètes sont en lice pour une possible sélection pour le Team Lëtzebuerg Sarajevo.

Le Conseil d'administration est informé que pour le déplacement aux JPEE 2019 au Monténégro tous les arrangements concernant les vols ont été pris. Une soixantaine de vols réguliers compléteront les capacités prises initialement pour le vol charter.

Les World Beach Games restent sous observation. Les systèmes de qualification respectifs aux disciplines faisant partie du programme sportif font qu'à ce jour aucun athlète/équipe potentiel luxembourgeois ne semble pouvoir atteindre les rankings internationaux requis.

Le directeur technique esquisse les contours d'une future optimisation du modèle de préparation olympique actuel pour des athlètes à perspectives. Il est proposé de passer d'un modèle à deux phases égales vers un modèle mettant davantage l'accent sur une phase allongée de 4 années pour l'amélioration du potentiel sportif, passant par la planification à long terme de mesures d'amélioration des chances de qualification pour et de succès lors des Jeux Olympiques (2019-2022). Il s'en suivra une phase inchangée de deux ans d'amélioration des performances et de qualification de deux années (2023-2024), passant par un programme d'entraînement et de compétition axé sur une optimisation des possibilités de succès lors de la phase de qualification ou lors des Jeux Olympiques.

Trois à cinq athlètes sont pressentis de rentrer dans ce futur nouveau modèle. Les critères de sélections comprennent de manière non exhaustive les éléments suivants : niveau de performance actuel, probabilités pour une qualification olympique, perspectives et probabilités de succès lors des Jeux Olympiques, priorité accordée dans le projet de vie au sport de haut niveau en coordination avec un plan de double carrière école, études, profession, expériences de compétition lors d'événements majeurs, grand médico.

Le Conseil d'administration se prononce pour l'introduction de cette nouvelle mesure complémentaire de préparation olympique pour athlètes à perspectives (mesure de promotion niveau 3), en vue d'optimiser leurs chances d'insertion dans le programme de préparation olympique.

### **3. Bilan entrevue bilatérale avec les représentants du Ministère des sports**

Le Conseil d'administration est informé du déroulement de la deuxième entrevue en 2018 avec les représentants du Ministère des sports le 12 novembre dernier, ayant permis de discuter plusieurs sujets, dont le projet de budget 2019, attendu suite à la finalisation des négociations en vue de la formation du nouveau gouvernement, et susceptible d'atteindre à moyen terme 1% du total du budget de l'Etat.

### **4. Bilan AG EOC 2018**

Le Conseil d'administration est informé du déroulement de l'assemblée générale de l'EOC en date des 9 et 10 novembre 2018. Le EOC s'est prononcé en faveur du modèle européen du sport basé sur des valeurs communes telles que la solidarité, l'inclusivité et le bénévolat, à différencier d'un modèle libéral du sport basé essentiellement sur les valeurs de marché. Lors de cette Assemblée générale, Monsieur Jean-Louis Margue a reçu le EOC Laurel Award, distinction remise à des personnes pour leur engagement dans le mouvement sportif dans leurs pays respectifs.

### **5. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports**

p.m.

### **6. Divers**

La fin de carrière de sportifs membres des cadres du COSL et l'information y afférente des autorités en charge de la lutte antidopage (ALAD) fut évoquée lors d'une dernière entrevue auprès de l'ALAD. Le Conseil d'administration suggère que l'ALAD essaie d'obtenir un complément d'information auprès de l'AMA, afin d'éviter notamment une sortie précoce du système ADAMS pour parer à un éventuel retour des sportifs suite à leur déclaration de mettre un terme à leur carrière.

Le LPC envisage de présenter deux athlètes candidats pour les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 aux fins de les voir inclus dans le projet de préparation paralympique. Les possibilités de coopération par ailleurs seront discutées e.a. avec le LIHPS le moment venu.

Daniel Dax